

## **MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES**

### **INTRODUCTION**

Le 3 décembre 2024, le gouvernement de la Saskatchewan a été invité à présenter un mémoire écrit au Comité sénatorial permanent des finances nationales à propos du projet de loi C-78, Loi concernant l'allègement temporaire du coût de la vie (abordabilité). Nous vous remercions de nous donner l'occasion de présenter nos commentaires et de vous informer des récentes initiatives du gouvernement de la Saskatchewan visant à résoudre le problème de l'abordabilité dans notre province.

### **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN AU PROJET DE LOI C-78**

À l'heure actuelle, la Saskatchewan est l'endroit où la vie est la plus abordable au Canada. Cependant, les habitants de notre province ne sont pas à l'abri des pressions liées au coût de la vie qui touchent tous les Canadiens. Ainsi, nous sommes reconnaissants au gouvernement fédéral de déployer des efforts pour résoudre le problème de l'abordabilité pour les Canadiens.

Toutefois, les mesures choisies par le gouvernement du Canada n'apporteront qu'un soulagement momentané aux personnes qui achètent ce sous-ensemble précis de produits et ne feront rien pour résoudre les problèmes d'abordabilité à plus long terme dans notre pays. La liste des produits pour lesquels la TPS sera temporairement suspendue est tout aussi douteuse. Ce projet de loi vise à couvrir les produits essentiels pour les familles canadiennes, mais il y a lieu de se demander en quoi la bière et les liqueurs de malt répondent à la définition de produits essentiels.

La lourdeur administrative et les coûts supplémentaires pour les entreprises qui doivent mettre en œuvre ce changement à court terme posent également problème, sans parler de la confusion qu'il créera chez les consommateurs. Mon bureau a reçu une lettre d'une association nationale représentant les détaillants, demandant au gouvernement de la Saskatchewan de ne pas mettre en œuvre des réductions temporaires similaires de la taxe de vente provinciale, en raison du coût supplémentaire pour les entreprises et de la confusion créée.

Avec l'introduction du projet de loi C-78, le gouvernement fédéral a choisi de mettre en œuvre des politiques fiscales qui profiteront beaucoup plus aux personnes à revenu élevé qu'aux personnes à faible revenu qui ont le plus besoin d'un allègement du coût de la vie. Au lieu d'introduire des mesures temporaires qui n'auront qu'un effet limité, le gouvernement de la Saskatchewan a choisi de mettre en œuvre des mesures d'abordabilité permanentes et de nature générale pour tous les habitants de la province.

### **LA SASKATCHEWAN AFFORDABILITY ACT**

Conformément à l'engagement qu'il a pris lors des dernières élections provinciales, notre gouvernement a présenté le lundi 2 décembre la *Saskatchewan Affordability Act* (loi sur l'abordabilité de la Saskatchewan). La loi renforcera le statut de la Saskatchewan en tant qu'endroit le plus abordable du Canada en mettant en œuvre 13 mesures d'abordabilité, qui seront adoptées par l'Assemblée législative dans les prochains jours et entreront en vigueur immédiatement. La loi prévoit la plus importante réduction de l'impôt sur le revenu des

particuliers dans la province depuis 2008 en augmentant l'exemption personnelle, l'exemption pour conjoint, les exemptions pour enfants et le supplément pour personnes âgées de 500 dollars par an, pour les quatre prochaines années. Ces mesures s'ajoutent à l'indexation annuelle des tranches de l'impôt sur le revenu et des crédits d'impôt de base de la province pour compenser les effets de l'inflation.

Plutôt que de fournir une aide temporaire, les nouvelles mesures d'abordabilité du gouvernement de la Saskatchewan fourniront un allègement fiscal permanent et continu qui profitera à tous les résidents de la province.

Un allègement fiscal généralisé remet plus d'argent dans les poches de chaque individu et de chaque famille, de sorte qu'ils puissent décider de la meilleure façon d'utiliser cet argent – plutôt que de laisser le gouvernement choisir les gagnants et les perdants.

Outre les mesures fiscales générales, la *Saskatchewan Affordability Act* prévoit également des allègements fiscaux directs pour nos résidents les plus vulnérables, notamment une augmentation des crédits d'impôt pour les personnes handicapées et leurs aidants naturels, les personnes âgées vivant dans leur propre maison et les familles à revenu faible ou moyen avec des enfants. Les nouveaux diplômés du postsecondaire pourront également profiter des mesures prévues par la loi. Il s'agit de mesures qui demeureront en place pour aider ceux qui ont le plus besoin d'un soutien supplémentaire.

Une autre mesure d'allègement fiscal de portée générale qui profitera aux personnes ayant besoin d'aide consiste à augmenter les paiements du crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu de la Saskatchewan de 5 % par an pour chacune des quatre prochaines années, en plus des ajustements liés à l'indexation. Plus de 300 000 personnes et familles de notre province profiteront de ce changement. Ce crédit d'impôt est l'équivalent du crédit d'impôt fédéral pour la TPS et se veut progressif, en ce sens qu'il aide directement les personnes et les familles de notre société qui sont touchées de manière disproportionnée par les taxes de vente.

Il est important de souligner que la Saskatchewan s'appuie sur son accord avec le ministère des Finances du Canada et l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour administrer les impôts sur le revenu dans notre province, y compris les paiements trimestriels du crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu de la Saskatchewan. C'est pourquoi j'ai envoyé une lettre urgente aux ministres Freeland et Bibeau dès que la *Saskatchewan Affordability Act* a été déposée le 2 décembre 2024, pour demander l'aide immédiate de l'ARC pour mettre en œuvre toutes les nouvelles mesures fiscales de la Saskatchewan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela permettra aux résidents de la Saskatchewan de bénéficier immédiatement de l'ensemble des nouvelles mesures d'allègement fiscal. Cette lettre est jointe en annexe à notre mémoire.

## **CONCLUSION**

L'abordabilité est un problème qui touche de toute évidence l'ensemble des Canadiens. Bien que nous soyons sensibles aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour répondre aux pressions auxquelles les Canadiens sont confrontés en matière d'abordabilité, nous pensons que des mesures générales d'abordabilité qui aident tout le monde de la même manière sont de loin préférables à l'allègement ciblé proposé par le gouvernement du Canada dans le projet de loi C-78.

En Saskatchewan, nous avançons dans la bonne direction en mettant en œuvre la *Saskatchewan Affordability Act*, qui vise à réduire l'impôt sur le revenu de tous les résidents, familles et petites entreprises de la province, en plus d'autres mesures ciblées. Cette mesure vient s'ajouter aux 2 milliards de dollars de mesures d'abordabilité déjà incluses dans chaque budget de la Saskatchewan. Alors que nous allons de l'avant avec la *Saskatchewan Affordability Act*, j'aimerais réitérer notre demande d'aide immédiate de la part de l'ARC pour mettre en œuvre ces nouvelles mesures fiscales importantes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Soumis par :**

Jim Reiter, vice-premier ministre et ministre des Finances, gouvernement de la Saskatchewan